Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_041-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-041

Séance du lundi 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle An Amzer Vad à Lannéanou, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 30 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 25
Nombre de votants : 25

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Marion Picart, Arnaud Favé, Christine Prigent, Julien Kerguillec, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, David Guyomar, Alban le Roux, Eric Cloarec, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Marc Boizard, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach, Sandrine Delory.

Étaient absents excusés : Guy Pennec, Joëlle Huon, Catherine Tréanton, Sandrine Autret, Julie Hamon, Michael Restier, Hervé Cillard, Gwenolé Guyomarc'h, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Stéphane Lozdowski.

Dispositif Aide aux Gîtes d'étape Gîte de Kerlouerien à Botsorhel

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°15" Accueillir et aider les porteurs de projet"

Rapporteur : Sébastien Marie

Monsieur Hervé CILLARD a créé son entreprise d'élevage de bovins et de culture de légumes en 1990. Ayant pour projet d'accueillir des touristes sur la ferme, il ouvre un gîte d'étape en 2010 (labellisé Rando Accueil).

A l'automne 2023, la tempête Ciaran provoque l'éboulement d'un muret, mais aussi l'effondrement de la grange attenante au gîte, lieu servant de cuisine d'été pour les touristes, de rangement pour les vélos et de stockage.

La reconstruction de la grange et du muret sont nécessaires afin d'offrir un espace extérieur convivial à la clientèle et favoriser l'accueil de groupes, l'organisation d'animations et événements de petite taille.

Monsieur CILLARD sollicite une aide financière de Morlaix Communauté dont le détail est présenté ci-après :

Plan de financement prévisionnel			
Coût prévisionnel de l'opération en € HT		**Financement/Subvention**	
Rénovation de la grange	32 022 €	Autofinancement	47 326,50 €
Rénovation du muret de soutènement	31 080 €	Aide de Morlaix Communauté (63 102 € x 25 % : 15 775,50 €)	15 775,50 €
Total HT	**63 102 €**	**Total HT**	**63 102 €**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_041-DE

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'article L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Communauté D22-157 du 26 septembre 2022, approuvant le nouveau dispositif d'aide aux gîtes d'étape,

Vu le Projet de Territoire de Morlaix Communauté adopté le 27 juin 2022, Enjeu 3 «Une économie dynamique et diversifiée », Orientation stratégique 15 « Accueillir et aider les porteurs de projet », Action 15.3 «Accompagner les projets touristiques et culturels durables»,

Vu la délibération D26-095 du 29 juin 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Communauté vers son président et le bureau ;

Vu l'arrêté n° AR26-055 du 7 mai 2026 de mise en déport de Monsieur Hervé Cillard dans le cadre de la procédure relative à l'instruction de ce dossier de subvention ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2026, section investissement, fonction 633, nature 2324, pour les aides aux gîtes d'étape privés.

Il sera proposé au Bureau Communautaire :

- **d'approuver l'attribution d'une aide aux gîtes d'étape au bénéficiaire suivant :**
  - **M. Hervé CILLARD pour le Gîte d'étape de Kerlouerien à Botsorhel pour un montant de 15 775,50 €,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions, définissant les modalités de calcul, de versement et d'utilisation des dites subventions, ainsi que tous les documents concernant ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ